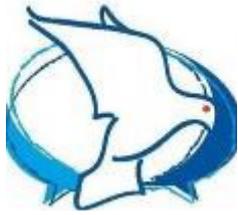


Paris, le 28 août 2018



Lettre aux évêques de l'Église de France

Pour éviter le naufrage : des Assises de la gouvernance

Alors que se multiplient les révélations sur la gestion coupable de la crise de la pédophilie par l'Église, dans tous les pays et à tous les niveaux de la hiérarchie ecclésiale, c'est l'avenir même de l'institution qui est posé. La Conférence des évêques de France estime que l'Église de France doit de toute urgence engager une transformation profonde de sa gouvernance sous peine de sombrer. Trois actions sont à engager :

Réparer

Il ne faut pas sous estimer l'ampleur de la blessure faite aux catholiques et à la société toute entière. Parmi eux, d'abord les victimes, bébés, enfants catéchisés, collégiens et lycéens, scouts et guides... Ensuite, les fidèles trompés dans la confiance qu'ils accordaient « à leurs prêtres ». Enfin, les prêtres eux-mêmes, malheureusement trop vite assimilés en bloc à des prédateurs. Cette blessure ne se règlera ni avec une lettre, fut-elle marquée aux armes du Vatican ou de l'Église de France, ni avec des démissions, si prestigieuses ou si symboliques soient-elles, ni avec des paroles, si bonnes soient-elles.

Pour panser ces blessures il faudra engager un processus de réconciliation en actes.

En préalable il est évident que tous les diocèses de France sans exception doivent dénoncer les actes criminels de leurs membres qui n'ont pas encore été portés à la connaissance de la justice. Il est évident aussi que l'Église doit sans attendre engager un processus d'indemnisation des victimes à la hauteur des dommages provoqués par le comportement désordonné de tous ses prêtres criminels. La question des modalités de financement de cette indemnisation devra être débattue avec les baptisés qui, ne l'oublions pas, financent l'Église par leurs dons.

S'attaquer aux racines de ces désordres

La mondialisation inouïe de ces « actions désordonnées » ne met pas seulement en cause des personnes mais une institution toute entière. C'est aux racines de ces désordres qu'il faut s'attaquer. Un travail sérieux et approfondi sur les causes profondes de ces dérives criminelles doit être conduit par la CEF dans un exercice de vérité qui aura lieu avec l'aide de théologiens et de spécialistes des sciences humaines reconnus par leurs pairs. Elle devra rendre publics les résultats de cette investigation, puis en tirer toutes les conséquences.

Se réformer en profondeur.

Il faut aussi regarder l'avenir en face. C'est pourquoi, au terme de cette analyse sans concession et sur la base de ses conclusions, la CCBF demande la convocation d'« Assises de la gouvernance de l'Église de France ». Ces Assises, dont l'organisation et l'agenda devront être détaillés publiquement, réuniront, à parité femmes-hommes, des représentants reconnus du peuple catholique qui sont convaincus de la nécessité de cette refondation, des autorités épiscopales, les instances dont la compétence universitaire est reconnue, des personnalités indépendantes...

En effet, le type de gouvernance qui perdure en Église mène à un véritable suicide collectif. Si le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument. Depuis la Réforme grégorienne seuls les clercs gouvernent, sanctifient, enseignent. Or, depuis mille ans, nous avons changé de monde et nous voici à la charnière d'une société régie par de nouveaux paramètres. Ce qui était adapté ne l'est plus. Les baptisés n'ont quasi aucune part à la gouvernance de leur Église, alors qu'ils sont compétents et formés, autant en sciences religieuses qu'en sciences humaines. Cette dérive cléricale, longtemps subie en silence, est non seulement contraire à la tradition vivante de l'Église qui prône l'inculturation pour tenir l'impératif d'évangélisation, mais elle va à rebours de l'enseignement de Jésus qui a toujours considéré le peuple de Dieu dans son ensemble et s'est même frontalement heurté au clergé du Temple !

L'objet de ces Assises sera, au niveau de la France, de passer d'une participation facultative et consultative des laïcs – femmes et hommes, évidemment !- à une présence effective dans les lieux de décision, selon des modalités à discuter. C'est le sacerdoce commun des fidèles, le seul cité dans le Nouveau Testament, qui doit être non seulement réhabilité, mais au centre même du dispositif décisionnaire à venir. La CCBF ne manquerait pas d'exemples à invoquer pour mettre en œuvre cette co-responsabilité. Elle demande donc que tout soit mis en œuvre pour y parvenir.

Parallèlement, elle considère qu'un « Concile du Peuple de Dieu » est incontournable pour revisiter en profondeur les rapports entre prêtres et laïcs, pour refondre le ministère ordonné qui, dans les conditions disciplinaires où il s'exerce actuellement, a conduit aux dérives que l'on connaît. Elle s'apprête à en faire part au pape François.

L'avenir est à une nouvelle et réelle co-gouvernance des baptisés unis par la foi en Christ. Ensemble, mettons-nous au travail ici et maintenant, pour refonder notre Église et en finir avec les postures en surplomb.

Pour la Conférence des baptisé-e-s , Anne Soupa, présidente